

Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Alors qu'une nouvelle feuille de route va être fixée à Pôle emploi, le groupe de l'artisanat estime qu'il était particulièrement opportun que le CESE apporte sa contribution sur le bilan de la réforme, votée il y a 3 ans, et qu'il formule des propositions pour améliorer le fonctionnement du service public de l'emploi.

Le groupe de l'artisanat considère que le bilan dressé par l'avis - éclairé par l'audition d'une grande variété d'acteurs - présente le mérite d'être objectif et non partisan. Loin de remettre en cause la fusion ANPE-Assedic, il en reconnaît toutes les avancées, mais il pointe aussi les insuffisances qui demeurent en termes de services, de gouvernance et de pilotage.

Concernant les recommandations de l'avis, le groupe de l'artisanat veut souligner trois points.

Tout d'abord, sur les services aux entreprises. Régulièrement, l'on se demande pourquoi, avec 2 millions et demi de chômeurs, plus de 200 000 offres d'emploi restent non pourvues chaque année. Les artisans des filières du bâtiment ou de l'alimentation sont particulièrement concernés par ce problème. Il pose de multiples questions. Celles de la pénurie de candidats sur certains métiers, de l'inadéquation entre offres et demandes d'emploi, ou encore les questions de l'accompagnement des entreprises désirant embaucher et du suivi régulier des offres d'emploi. Sur ces questions, l'avis formule plusieurs propositions et le groupe de l'artisanat salue notamment celle visant à amplifier l'aide au recrutement des Très petites entreprises (TPE). Elles ont, en effet, besoin d'être accompagnées dans leurs projets d'embauche ; Pôle emploi doit, tout particulièrement, appuyer celles qui ont des difficultés de recrutement, en mobilisant les dispositifs tels que la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) ou les formations en alternance. Les entreprises artisanales ont une attente forte à l'égard de Pôle emploi, et le groupe de l'artisanat souhaite que, demain, il devienne l'opérateur naturel auquel elles s'adresseront pour répondre à leurs besoins d'embauche.

Concernant l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le groupe de l'artisanat estime que leur suivi doit prendre en considération les besoins de chaque personne, en fonction de sa distance à l'emploi, mais sans jamais perdre de vue les besoins du marché du travail. À cet égard, il salue les propositions de l'avis d'intensifier les efforts de formation des demandeurs d'emploi, notamment par la voie de contrats en alternance, mais aussi de développer des partenariats avec les organisations professionnelles et les OPCA, afin de rendre les prescriptions de formation plus efficaces pour un retour rapide à l'emploi.

Concernant la gouvernance du service public de l'emploi. Le groupe de l'artisanat souscrit pleinement à la proposition de l'avis de renforcer le pilotage stratégique de Pôle

emploi par son conseil d'administration, dont la composition devrait aussi être mieux équilibrée. Il est, en effet, essentiel que les partenaires sociaux qui - *via* l'Unedic – sont fortement impliqués dans le financement et le fonctionnement de Pôle emploi, soient en mesure de participer pleinement aux orientations de l'opérateur et aux ajustements nécessaires selon les évolutions de la situation de l'emploi.

Le groupe de l'artisanat approuve également les propositions de l'avis d'améliorer la gouvernance territoriale. Une plus grande synergie entre les différents acteurs - directs ou indirects - du service public de l'emploi, sera le gage d'une meilleure réponse aux besoins d'emploi du marché local.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat a voté l'avis, partageant son objectif général que tout soit aujourd'hui mis en oeuvre pour permettre au service public de l'emploi d'atteindre sa pleine efficacité.